



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-03

OBJET : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis (FFT).

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de couvrir le court de tennis n°3 du stade de Pont de Pierre afin de pallier l'augmentation du nombre des licenciés de l'association tennis club d'Etampes.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 60 000 € auprès de la FFT pour la construction d'une couverture destinée au court de tennis n° 3.

ARTICLE 2 : Le montant total du projet s'élève à 490 000 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités (si nécessaire)

Fait à Etampes, le 13 JAN. 2026

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



Acte déposé à la préfecture
091-219102233-20260113-VI-DEC-2026-03-AU
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 13 JAN. 2026